



Précision du lieu de l'infraction

Par **guimux**, le **07/07/2020 à 17:30**

Bonjour,

Arrêté par la gendarmerie pour "usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation", j'ai reçu un avis de contravention ne mentionnant comme éléments relatifs à son lieu que : "PK/PR : 012.500 ; direction : Porte de Saint-Cloud, Paris (16) - 75". La voie de l'infraction n'étant pas précisée, l'avis est-il contestable ?

Je vous remercie d'avance.

Cordialement

Par **LESEMAPHORE**, le **07/07/2020 à 17:48**

Bonjour

[quote]
l'avis est-il contestable ?[/quote]

Non l'infraction est constatée à n'importe quelle adresse ou sans adresse du tout sur voie ouverte à la circulation publique .

Votre contestation aboutira à un renseignement judiciaire venant compléter le PV pour rectifier cette erreur de plume de la contravention . (BPE)

Cest sur le boulevard peripherique exterieur en sortie de tunnel, 125 mètres avant la sortie porte d'auteuil

Et cela m'ettonnerait fort que ce soit la gendarmerie , c'est secteur police nationale DOPC

Par **guimux**, le **08/07/2020 à 00:40**

Merci pour votre réponse. Il s'agit effectivement de la police nationale, pardon pour l'erreur.